

# Comment aller au-delà du label Bas Carbone en Gironde ?

Guide pratique pour les porteurs  
et financeurs de projets forestiers  
intégrant les enjeux de biodiversité



[gironde.fr/transition-ecologique](http://gironde.fr/transition-ecologique)



# Une démarche partenariale pour développer la contribution carbone en Gironde.



Dans le cadre de sa stratégie pour une Gironde bas carbone, le Département a engagé un partenariat avec l'Ademe et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour développer les projets label bas-carbone et adapter les forêts au changement climatique tout en maintenant une filière bois de qualité. Plus de deux années d'expérimentation ont posé la base d'une stratégie territoriale de contribution carbone au bénéfice des territoires girondins, en lien avec les plans climat air énergie territoriaux. Le Département a tenu à mettre en place un comité scientifique associant de nombreux partenaires pour suivre cette expérimentation. Le travail de ce comité aux compétences très diverses a permis d'élaborer des recommandations pour améliorer l'intégration des enjeux de biodiversité et la résilience des projets éligibles au Label Bas Carbone.

## **Laure CURVALE**

Vice-présidente chargée de la transition écologique et du patrimoine, Département de la Gironde



Ce projet est avant tout un projet territorial innovant qui a pour objectif de contribuer à la neutralité carbone du département. Le Label Bas Carbone en a été l'instrument principal mais pas unique : la dynamisation des territoires et celle des acteurs locaux ont aussi été des axes importants de ce programme. De nombreux projets ont vu le jour et seront des vitrines et des références pour l'avenir. Ce projet a permis des échanges fructueux pour définir en commun des méthodes innovantes permettant de développer une stratégie carbone intégrant une prise en compte forte des enjeux de biodiversité. Forts de cette expérience, les partenaires vont pouvoir prolonger ces actions dans le cadre de leurs missions en lien avec la stratégie carbone et biodiversité.

## **Stéphane LATOUR**

Directeur régional, Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine (CNPF)



Le projet Carbone 33 a contribué à la labellisation de 200 ha de projets forestiers Bas Carbone en Gironde. Ils ont été financés par des acteurs économiques locaux engagés dans une démarche de contribution carbone volontaire. Ces actions confortent la Gironde à la place de 1<sup>er</sup> département de France en termes de projets forestiers Labellisés Bas Carbone (LBC).

Au-delà, le projet a permis d'asseoir un comité scientifique produisant des recommandations pour des chantiers forestiers à haute performance environnementale (diagnostic pédoclimatique, diversification d'essence, restriction du travail du sol, etc). La mise à l'épreuve sur le terrain du cahier des recommandations, en bonne concertation avec la direction de l'Environnement du Département de la Gironde, a assuré son opérationnalité. L'ADEME se félicite que certaines prescriptions aient alimenté la nouvelle version des méthodes Boisement et Reconstitution de peuplements forestiers dégradés du label Bas Carbone et qu'elles puissent bénéficier aujourd'hui à l'ensemble des projets LBC sur le territoire national.

**Mathieu ANGLADE**

Directeur régional Nouvelle-Aquitaine,  
Agence de la Transition écologique (ADEME)

The logo for 'Label Bas Carbone' features the words 'LABEL BAS' in blue and 'CARBONE' in blue with a green globe icon replacing the letter 'O'. The logo is set against a white rounded rectangular background.

**LABEL BAS  
CARBONE**

Créé en 2018 par le ministère de la Transition Écologique, le Label Bas Carbone est aujourd'hui le seul cadre de certification climatique volontaire

de l'État. Il permet de soutenir et de financer des projets permettant de séquestrer du carbone atmosphérique ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire national.

# Une montée en qualité des projets forestiers : conseils et recommandations issus de la démarche

Depuis 2022, le Département de la Gironde, le Centre National de la Propriété Forestière et l'ADEME Nouvelle Aquitaine ont engagé une expérimentation pour une stratégie territoriale de contribution bas carbone.

L'objectif : développer des projets forestiers diversifiés en intégrant les enjeux de biodiversité pour contribuer à la neutralité carbone du territoire. L'ambition à terme est de développer des puits de carbone forestier, d'adapter les forêts au changement climatique et produire localement du bois de qualité.

Pour cela, l'outil national du Label Bas Carbone a été mobilisé comme levier d'accompagnement, de financement et de certification carbone de ces projets.

L'expérimentation s'est concentrée sur deux méthodes forestières : boisement et reboisement. Afin de mieux garantir la qualité globale des projets forestiers labellisés bas carbone, un comité scientifique a formulé des recommandations. Elles ont ensuite été testées sur des projets forestiers LBC montés par le CNPF pendant une année.




Les recommandations de ce guide ont été établies pour attirer l'attention des porteurs de projet et des financeurs sur des points particuliers. Elles apportent des conseils objectifs pour permettre de faire monter en qualité les projets.

## Des recommandations à double objectif :

- **Pour les porteurs de projet :** elles visent à augmenter la résilience des projets et leur adaptation face au changement climatique ; également à tirer partie de co-bénéfices apportés par les recommandations.
- **Pour les financeurs :** elles aident à se positionner sur des critères objectifs de qualité, en particulier environnementale, afin de financer des projets vertueux sur les territoires et en faveur de la biodiversité via la contribution carbone. Elles sécurisent ainsi la politique de contribution carbone du financeur et sa communication.

Les recommandations girondines s'adressent à toutes les parties prenantes d'un projet. Elles s'intègrent aux différentes étapes du montage de projet et sont complémentaires aux critères d'éligibilité des méthodes forestières existantes.

### Elles ont été classées en 3 catégories :

-  Les bonnes pratiques
-  Les pratiques à éviter
-  Les pratiques à proscrire

## Le comité scientifique

Le comité scientifique est composé d'experts de la recherche, du secteur forestier, de la biodiversité végétale tels que l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE), le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA), l'Office National des Forêts (ONF), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et Bordeaux Science Agro (BSA).

Sont également membres, des représentants des territoires comme le Syndicat du Scot de l'aire métropolitaine Bordelaise (Sysdau), le Syndicat Interterritorial pour la Maîtrise de l'Energie et de l'Habitat (SIPHEM), l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), des représentants de la protection de l'environnement comme France Nature Environnement et des représentants du secteur forestier : Certification forestière (PEFC), Prosylva, Xylofutur.



Vallée du Ciron

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Identifier les parcelles propices à un boisement ou reboisement via le Label Bas Carbone</b>	<b>8</b>
<b>2</b>	<b>Diagnostiquer le site</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Définir les caractéristiques du projet</b>	<b>11</b>
<b>4</b>	<b>Choisir des modalités de plantation et de gestion durable</b>	<b>12</b>
<b>5</b>	<b>Financeurs : avoir une stratégie de contribution carbone globale</b>	<b>13</b>
<b>6</b>	<b>Propriétaires : s'engager sur du long terme</b>	<b>15</b>

# 1

## Identifier les parcelles propices à un boisement ou reboisement via le Label Bas Carbone

### Critère d'éligibilité du label

Hors forêt	En forêt			
La méthode boisement	La méthode reboisement			
Parcelle de plus de 0,5 hectare				
Non boisée depuis au moins 10 ans	Ayant subi un aléa			
↓	↓	↓	↓	↓
Moins de 15 m <sup>3</sup> de bois/ha	<b>Tempête</b>	<b>Incendie</b>	<b>Dépérissement</b>	<b>Plantation en échec</b>
	moins de 5 ans. Dégât > 40 %	moins de 5 ans. Pas de régénération naturelle	au moins 40 % des arbres diagnostiqués en dépérissement intense	Plantation âgée de 5 à 10 ans. < 40% des plants vivants.

### Critères d'éligibilité recommandés par le comité scientifique

Hors forêt	En forêt
<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">+</span> Friche ou terre cultivée en déprise</li> <li><span style="color: orange;">-</span> Terrain agricole sans contrainte d'exploitation</li> <li><span style="color: red;">×</span> Prairie naturelle ou permanente</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">-</span> Station de flore à enjeu de conservation</li> <li><span style="color: red;">×</span> Zones humides</li> <li><span style="color: red;">×</span> Station d'espèces protégées ou menacées</li> </ul>



Forêt Piqueyrot, Hourtin

## 2

## Diagnostiquer le site

Un diagnostic du sol est à réaliser dans le cadre du Label Bas Carbone. Afin de cibler les bonnes essences à planter, il doit contenir un diagnostic topographique, climatique, géologique et pédologique dont une analyse de l'acidité et de l'humidité des sols.

Celui-ci permet également d'identifier des terrains qualifiés de zones humides sur lesquels la plantation n'est pas recommandée. Ce diagnostic stationnel obligatoire peut être complété par des diagnostics naturalistes.



Exemple de carottage pour réaliser le diagnostic stationnel

### Les recommandations girondines

- + Consulter les bases de données naturalistes disponibles et les stations d'espèces protégées ou menacées afin de s'assurer du respect des réglementations. Consultation réalisable via les plateformes en ligne OBV-NA : [obv-na.fr](http://obv-na.fr) et FAUNA : [fauna.fr](http://fauna.fr)
- + Diagnostiquer les enjeux patrimoniaux sur le site en projet (stations d'espèces patrimoniales, habitats d'intérêt communautaire, etc.) et sur les sites similaires proches géographiquement afin de définir des enjeux potentiels. Il est conseillé de réaliser, dans la mesure du possible, deux passages, un au début et un à la fin du printemps.







Les zones humides et les prairies naturelles fournissent de multiples services utiles aux milieux naturels et aux activités humaines. Elles stockent du carbone, constituent des réservoirs de biodiversité et limitent l'érosion du sol. Les zones humides peuvent aussi jouer un rôle en termes de préservation de la ressource en eau. Il convient donc de préserver nécessairement ces milieux.

### 3

## Définir les caractéristiques du projet

La méthode boisement introduit des critères obligatoires de diversification d'essence. En fonction des caractéristiques des parcelles, il peut être bénéfique d'augmenter ces taux de diversification. Il est fortement recommandé que cette diversification soit réalisée au sein de la parcelle par des techniques de plantation en bandes, bouquets ou en pied à pied. La diversité végétale permet en effet une meilleure résilience aux risques sanitaires et incendie.

### Les recommandations girondines

-  Maintenir des éléments d'intérêt écologique.
-  Créer des bordures feuillues et/ou introduire des arbres d'accompagnement.
-  Planter des essences autochtones et choisir du matériel végétal originaire du territoire, par exemple via la marque « Végétal local »
-  Introduire des essences évaluées « exotiques envahissantes à impact majeur » dans la liste régionale produite par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, en raison de leur impact sur la biodiversité. Le robinier et le chêne rouge sont notamment présents dans cette liste.
-  Planter à moins de 10 m de la bordure d'un cours d'eau, moins de 50 m pour les résineux.
-  Choisir des essences non autochtones voire exotiques-envahissantes dans des zones Natura 2000 (ou autres zonages).

Îlots de sénescence, arbres morts, vieux arbres, arbres à dendromicrohabitats, mares ou tourbières, arbres remarquables, bandes boisées, ripisylves, haies, zones humides, boisements à maturité biologique remarquable... Tous ces éléments d'intérêt écologique sont des réservoirs de biodiversité ! Inciter les propriétaires à les préserver contribue à améliorer la résilience des écosystèmes forestiers.

# 4

## Choisir des modalités de plantation et de gestion durable

Le Label Bas Carbone interdit le labour en plein, sauf sur des parcelles régulièrement labourées (grandes cultures) ou cas spécifique (arrachage de vigne). Le travail du sol peut entraîner un relargage du carbone stocké dans le sol dans l'atmosphère. Il est donc préférable de le limiter au maximum.

Par ailleurs, certaines pratiques de gestion sylvicole sont défavorables au fonctionnement des sols et des écosystèmes. Il convient donc de favoriser des modes de gestion raisonnée et de les intégrer dans les plans de gestion.

### Les recommandations girondines

- + Choisir le travail du sol le moins impactant possible en fonction de l'état du sol (absence de travail du sol, travail en potets localisés, voire sous-solage et disquage).
- + Travailler le sol en condition sèche.
- + Adapter les interventions à la topographie de la parcelle : utilisation de treuil de débardage par câbles sur terrain en pente, utilisation de kits de franchissement de cours d'eau, création de pont sur fossés.
- + Laisser sur la parcelle les souches et le menu bois afin de maintenir la matière organique des sols.
- + Adhérer à une certification de gestion durable des forêts (PEFC, FSC).
- + Préférer une sylviculture permettant d'orienter le bois exploité vers des produits à longue durée de vie, notamment par la production de bois d'oeuvre de qualité, pour assurer une séquestration du carbone à long terme.

# 5

## Financeurs : avoir une stratégie de contribution carbone globale

La réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire :

- **tous les 3 ans**, pour les services de l'État, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de plus de 250 agents.
- **tous les 4 ans**, pour les entreprises employant plus de 500 personnes en métropole et 250 personnes en outre-mer.

Le financement de projets de séquestration carbone constitue la dernière étape d'une stratégie globale de contribution carbone et vient compléter les actions d'évitement et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Les recommandations girondines

- + Réaliser, pour les financeurs non soumis à obligation (TPE, PME et ETI) un bilan carbone® et déployer une stratégie bas carbone pour leur organisation. [bilans-ges.ademe.fr](https://bilans-ges.ademe.fr)
- + Mettre en œuvre un plan de transition visant à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre - GES
- + Identifier les émissions incompressibles parmi les émissions de CO2 figurant sur le bilan carbone.
- + Adopter des pratiques de communication responsables notamment sur les actions de contribution financière aux projets de stockage de carbone en s'appuyant sur les recommandations de l'article 30 de l'arrêté du 5 septembre 2025 définissant le Label Bas Carbone.

# 6

## Propriétaires : s'engager sur du long terme

Le propriétaire s'engage dans le cadre du Label Bas Carbone à ne pas supprimer l'état boisé pendant au moins 30 ans. Il doit rédiger un document de gestion durable. Au bout de 5 ans après la plantation, il déclenche un audit du projet.

### Les recommandations girondines

- + Participer a minima à 20% du coût des travaux éligibles au financement via le Label Bas Carbone. L'engagement et la motivation du propriétaire sont essentiels pour la réussite d'un projet.
- + S'informer sur les enjeux forestiers : sur les enjeux de protection de la biodiversité, notamment lors de la phase de montage du projet.



# Pour aller plus loin et contacts

## Département de la Gironde Direction de la Transition Écologique et de l'Environnement

Marie DUMOND,  
chargée de mission transition  
écologique des territoires girondins  
✉ [m.dumond@gironde.fr](mailto:m.dumond@gironde.fr)  
☎ 06 20 69 77 69  
💻 [gironde.fr/transition-ecologique](http://gironde.fr/transition-ecologique)

## ADEME Nouvelle-Aquitaine

Jérémy GLOAGUEN,  
Coordinateur cellule Forêt résiliente  
✉ [jeremy.gloaguen@ademe.fr](mailto:jeremy.gloaguen@ademe.fr)  
☎ 05 56 33 80 25  
💻 [ademe.fr](http://ademe.fr)

## CNPF - Service forêt et carbone C+FOR

✉ [carbone@cnpf.fr](mailto:carbone@cnpf.fr)  
💻 [nouvelle-aquitaine.cnpf.fr](http://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr)

## Information sur la contribution à la neutralité carbone

💻 [contribution-neutralite-carbone.info/](http://contribution-neutralite-carbone.info/)

## Label Bas Carbone

💻 [label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr](http://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr)



[gironde.fr/transition-ecologique](http://gironde.fr/transition-ecologique)

